



Sarah ANTHONY pour IAE Aix-Marseille Graduate School of Management – 2019



**PRÉSENTE**



Prix d'Art - Peinture ou Photographie

**5 PRIX**

Grand Prix

Premier Prix de peinture

Premier Prix de photographie

Prix du Public

Prix du Jury

Exposition des oeuvres  
primées à l'IAE Aix-Marseille  
en avril-mai



Plus d'infos : [WWW.IAE-AIX.COM](http://WWW.IAE-AIX.COM)



## IAE AIX Art Prize 2019

### RÉGLEMENT DU PRIX D'ART « IAE AIX Art Prize »

**Article 1 :** Le Prix d'Art IAE AIX Art Prize est organisé par l'IAE Aix Marseille Graduate School of Management en la personne de Sarah Anthony, étudiante et artiste-peintre, et du service Communication.

Il s'agit d'un Prix d'art décernant au total 5 récompenses. Les 5 œuvres récompensées seront exposées au sein de l'IAE, à Aix-en-Provence.

L'inscription au Prix est gratuite. Il est ouvert à tous les artistes (tous âges, tous sexes, toutes nationalités).

**Article 2 :** Aucun thème n'est imposé. Seules les 5 œuvres sélectionnées par les organisateurs pour recevoir un Prix seront exposées, sans recours possible.

**Article 3 :** Le concours est ouvert aux deux techniques d'art visuel suivantes : peinture (toutes techniques de peinture admises, sur toile ou support rigide léger) et photographie (argentique ou numérique).

Les dimensions maximum des œuvres ne doivent pas excéder 120 x 120 cm.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser les œuvres.

Toute œuvre présentée devra porter au dos une étiquette précisant son titre, le nom et l'adresse de l'artiste et être déposée avec un cartel (titre, année, artiste, technique, dimensions).

Les œuvres pourront être ou non encadrées. Les œuvres sur papier devront être présentées encadrées ou sur support rigide léger. Le système d'accrochage est obligatoire. Il doit être fiable, compatible avec les accrochages standards.

L'œuvre ne sera exposée que si le système d'accrochage est conforme.

**Article 4 :** Les inscriptions sont ouvertes à partir de la seconde moitié du mois de janvier 2019 et jusqu'au 28 février 2019, minuit.

Les bulletins de participation devront être remplis soigneusement, signés, accompagnés d'un visuel de l'œuvre proposée par les artistes et envoyés uniquement par email à l'adresse :

[sarah.anthony@iae-aix.com](mailto:sarah.anthony@iae-aix.com)

Tout email reçu après cette date ne pourra être pris en compte.

**Article 5 :** Le jury, composé de professionnels de l'art évaluera les œuvres pendant le mois de mars et décernera les Prix.

5 Prix seront décernés :

Grand Prix (toutes techniques confondues)

Premier Prix de peinture

Premier Prix de photographie

Prix du Public (en mars, les étudiants de l'IAE et les internautes pourront voter dans un album sur le réseau social Facebook)

Prix du Jury

Les Prix constituent une récompense symbolique, associée à un lot artistique qui sera une surprise. Tous les artistes primés recevront également un certificat-papier de leur Prix à conserver et verront leur œuvre exposée à l'IAE en avril-mai.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

**Originalité et créativité – Technique**

**Article 6 :** Le Prix du Public sera décerné par le jury lors de la cérémonie de vernissage et de remise des Prix, mais il sera soumis aux votes des étudiants de l'IAE et des internautes en ligne, sur le réseau social Facebook, pendant le mois de mars.

**Article 7 :** L'inscription sera effective dès réception du bulletin d'inscription assorti du visuel de l'œuvre par email (les deux fichiers en un seul envoi et le nom de l'artiste dans le nom du visuel de l'œuvre). Chaque participant ne peut concourir qu'avec une seule œuvre. Cette œuvre ne doit pas avoir été primée auparavant.

La participation au Prix vaut pour acceptation des conditions.

**Article 8 :** Les artistes ayant remporté les Prix seront prévenus fin mars et devront apporter à leurs frais/par leurs propres moyens leur œuvre à

Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence,  
Chemin de la Quille, 13540 Aix-en-Provence

Au début du mois d'avril, la date et l'heure étant encore à définir.

Les œuvres seront exposées à l'IAE durant les mois d'avril-mai (dates exactes à définir).

La cérémonie de vernissage et de remise des Prix aura lieu à l'IAE autour de la mi-avril (date exacte à définir).

A la suite de l'exposition, les artistes devront venir récupérer leur œuvre apportée à leurs frais/par leurs propres moyens (date et horaire à définir).

**Article 9 :** IAE Aix Marseille Graduate School of Management, IAE AIX Art Prize, ses organisateurs et ses soutiens déclinent toute responsabilité, quant aux pertes, vols ou dommages de quelque sorte que



Sarah ANTHONY pour IAE Aix-Marseille Graduate School of Management – 2019

ce soit. Les exposants sont invités à contracter une assurance personnelle pour leur œuvre. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas de nécessité.

**Article 10 :** Aucune vente ne sera organisée par IAE AIX Art Prize et il ne sera pas affiché de tarif auprès des œuvres, mais uniquement les informations concernant l'œuvre (titre, année, artiste, technique, dimensions). Les cartes personnelles sont les bienvenues.

Bon pour accord

A....., le.....

**Signature de l'artiste et parents ou tuteurs pour les mineurs :**



Sarah ANTHONY pour IAE Aix-Marseille Graduate School of Management – 2019



**IAE AIX Art Prize 2019**  
**Bulletin de participation**  
**« IAE AIX Art Prize »**

A remplir (par ordinateur ou par écriture manuscrite) et à retourner avant le **28 février 2019 à minuit par email** à l'adresse :

[sarah.anthony@iae-aix.com](mailto:sarah.anthony@iae-aix.com)

**NOM et PRÉNOM\*** : .....

**Pseudonyme** : .....

**Adresse\***: .....

.....

**N° de téléphone portable\***:.....

**E-mail\*** :.....

\*Champs obligatoires

Titre de l'œuvre	Catégorie (Peinture ou photographie)	Dimensions	Technique et année

Je déclare avoir pris connaissance du règlement « IAE AIX Art Prize » et m'engage à m'y conformer sans réserve.

**Signature de l'artiste et des parents ou tuteurs pour les mineurs précédée de la mention « lu et approuvé » :**

A..... Le.....